

Image not found or type unknown



Domage a un vehicule apres reparation

Par **claudjean**, le **01/08/2015** à **18:57**

j ai confie mon vehicule a un garage pour la distribution apres reparation le mecanicien est parti faire des essais sur route et a ete victime d un accident , mon vehicule est en etat d epave ; ce vehicule a 12 ans 113000 kms etait en parfait etat, l assurance du garage va me dedommager au tarrif de l argus c est a dire presque rien et ne me permet pas d acheter un vehicule de meme categorie , puije engager des poursuites contre ce garage afin que je beneficie d un dedommagement correct . merci

Par **janus2fr**, le **02/08/2015** à **10:10**

Bonjour,

Oui, vous pouvez, bien entendu, assigner ce garagiste, afin d'être dédommagé de la totalité du préjudice.

Il vous faudra chiffrer ce préjudice et l'aide d'un avocat est peut-être à envisager.